



# Comité de bon voisinage Canora- Mont-Royal

## Compte rendu – Rencontre 1

12 septembre 2018

Membre du comité	
A. Virasith	Citoyen
N. Tadros	Citoyen
P. Khoury	Citoyen
R. Roy	Citoyen
G. Comeau	Citoyen
C. Lambert	Citoyen
A. Côté	Ville Mont-Royal
J. Leduc	Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce
J. Byrnes	Ville de Montréal
M. Bisson	Commission scolaire Marguerite Bourgeoys



M.E. Vlad-Sabie	École secondaire Mont-Royal
D. Barrett	NouvLR
M. Robin	NouvLR
M. Vallière	REM
P. Hurtubise	facilitateur

## Ordre du jour

- 1) **Mot de bienvenue**
- 2) **Présentation des participants et de leurs attentes face au comité**
- 3) **Présentation du mandat et des modalités de fonctionnement**
- 4) **Date, lieu et sujets à traiter lors de la prochaine rencontre**
- 5) **Sélection des représentants citoyens**
- 6) **Annexes**

## 1- Mot de bienvenue

La rencontre de création du comité de bon voisinage (le comité) pour les secteurs Canora et Mont-Royal vise à jeter les bases de la collaboration entre ses membres afin d'orienter les échanges de façon constructive en vue de l'accomplissement du mandat.

## 2- Présentation des participants et de leurs attentes face au comité

En tant que facilitateur de la rencontre, M. Hurtubise invite chaque participant à se présenter, à présenter l'organisme qu'il représente et à mentionner ses attentes vis-à-vis le comité de bon voisinage proposé.

Des éléments consensus se dégagent quant aux attentes des participants :

- il est souhaité que le comité de bon voisinage permettent d'obtenir davantage d'information quant aux travaux du REM, leurs impacts sur le quotidien des citoyens et les mesures d'atténuation mises en place;
- il est souhaité que le comité deviennent un espace de dialogue où les citoyens sont entendus et écoutés par les équipes du projet REM et de NouvLR, le consortium responsable des travaux de construction;
- le comité est amené à agir comme canal de diffusion auprès des résidents du secteur.

## 3- Présentation du mandat et des modalités de fonctionnement

M. Hurtubise propose une version préliminaire pour le mandat et les modalités de fonctionnement du groupe de travail. Les participants sont invités à commenter cette proposition pour bonification.

Les principaux éléments faisant l'objet de discussion sont :

- Mauvaise compréhension du processus de mise en candidature : Les représentants des citoyens présents mentionnent qu'ils n'avaient pas compris, au moment de poser leur candidature pour le comité, qu'il y avait à la fois un comité de bon voisinage et un groupe de travail sur la période d'opération du REM qui étaient mis en place.
- La portée et les limites du mandat : Le mandat du comité est ciblé sur la cohabitation entre les travaux du REM et les riverains.
  - Un groupe de travail avec les usagers des lignes Deux-Montagnes et Mascouche est en place afin de traiter des enjeux liés à la réduction de service durant la construction et de pistes de solutions mutuellement acceptables en réponse aux perturbations, pour les clients des lignes Deux-Montagnes et Mascouche, associées aux différentes phases de construction du REM. Un groupe de travail sur le REM en

exploitation est en cours de création et cette question sera par conséquent abordée dans cette tribune spécifique.

- o La formule des rencontres : Les rencontres du comité de bon voisinage sont ouvertes aux résidents riverains dans une volonté de transparence et les comptes rendus seront rendus publics. Les membres du comité auront toutefois préséance pour poser leurs questions lors des rencontres.
- o La fréquence des rencontres : Les rencontres auront généralement lieu aux deux mois. Toutefois, puisque les travaux sont déjà en cours, les premières rencontres du comité pourraient être planifiées plus tôt. Il est entendu de tenir deux rencontres avant la fin de l'année.

Question (s) des citoyens	Réponses
<p>Qui prend les décisions et s'assure que nos demandes sont priorisées adéquatement?</p>	<p>Le REM est un très grand projet et beaucoup d'intervenants collaborent régulièrement, dont l'équipe de projet REM, NouvLR, le consortium responsable des travaux, les municipalités et la Ville centre. Des rencontres ont lieu régulièrement entre ces instances pour anticiper et prévenir les impacts. La prise de décisions est partagée en fonction des rôles et responsabilités sur le projet. C'est pourquoi nous souhaitons avoir tous ces intervenants au comité de bon voisinage afin de fournir une information juste pour les résidents.</p>
<p>Quel niveau de priorité donnez-vous à nos demandes?</p>	<p>Pour REM et NouvLR, il est important d'avoir sur le comité des intervenants décisionnels et qui connaissent bien les deux chantiers pour pouvoir répondre adéquatement à vos questions et s'assurer que les suivis soient faits. Des experts techniques pourraient également être amenés à intervenir sur des sujets précis selon les besoins.</p> <p>Le formule même du comité, ouverte au public, engage les intervenants à répondre aux demandes avec transparence.</p>
<p>Est-ce que le sujet de la conception des stations pourra être discutée au comité de bon voisinage, étant étroitement en lien avec la phase de construction?</p>	<p>Nous pourrons faire le point sur la séquence envisagée pour diffuser l'information sur la conception des stations et voir comment le comité de bon voisinage peut être mis à contribution.</p> <p><b>Suivi</b> : Présenter la séquence de conception et de diffusion des rendus architecturaux</p>

<p>Puisque le processus de candidature pour les deux comités différents n'a pas été bien compris, serait-ce possible de siéger sur le groupe de travail du REM en exploitation?</p>	<p>La période de candidature a été fermée à la fin juillet, mais puisque ce groupe de travail n'est pas encore lancé, nous pourrions ajouter certains d'entre vous à la banque de candidature en vue de la rencontre de création du groupe de travail, si vous le souhaitez.</p>
---	--

#### 4- Date, lieu et sujets à traiter lors de la prochaine rencontre

Un sondage sera acheminé à tous les membres pour identifier la meilleure date pour tenir la prochaine rencontre. Les membres conviennent également des éléments suivants :

- La prochaine rencontre du comité sera tenue dans un horizon de temps assez rapproché, soit environ trois semaines et une autre rencontre devrait avoir lieu avant la fin de l'année 2018.
- Un lieu devra être identifié pour la tenue des prochaines rencontres en prenant en considération le fait que ces rencontres seront ouvertes au public.

Comme les travaux sont déjà en cours, les membres identifient certaines questions d'intérêt :

Question (s) des citoyens	Réponses
<p>Comment sont réfléchies les mesures de sécurité autour du chantier? Par exemple, l'entrée de la zone logistique à l'intersection du chemin Dunkirk et de la rue Jean-Talon ne semble pas sécuritaire considérant le transit piétonnier et cycliste sur une artère achalandée.</p>	<p>NouvLR va effectuer les vérifications qui s'imposent pour s'assurer que l'intersection est sécuritaire.</p> <p><b>Suivi</b> : Expliquer les mesures mises en place pour sécuriser davantage l'intersection du chemin Dunkirk et de la rue Jean-Talon au niveau de l'entrée de la zone logistique.</p>
<p>Qui est responsable de l'entretien des rues entravées pour le chantier du REM, par exemple la rue Kirkfield, qui est en accès local seulement et où les camions d'entretien routier ne passent plus?</p>	<p>L'entrepreneur est responsable de nettoyer son aire de chantier, avec l'appui de l'arrondissement au besoin. L'entrepreneur doit également nettoyer la rue si celle-ci est en mauvais état en raison des travaux.</p> <p>Ces éléments sont notamment discutés dans le cadre des comités de gestion des impacts, conjoints avec REM, NouvLR et les instances municipales.</p> <p><b>Suivi</b> : Vérifier qui a la responsabilité de l'entretien de la rue Kirkfield et s'assurer que celle-ci est nettoyée adéquatement.</p>

L'école secondaire Mont-Royal a des préoccupations spécifiques liées notamment à la réduction de service sur la ligne Deux-Montagnes qui pourrait entraîner des difficultés d'accès et une diminution de la fréquentation scolaire.

Le bureau de projet REM propose d'échanger avec l'école et la commission scolaire pour discuter de cette situation spécifique.

**Suivi** : Planifier un échange téléphonique entre le bureau de projet REM et l'école.

## 5- Sélection des représentants citoyens

Une douzaine de représentants citoyens ont posé leur candidature pour faire partie du comité de bon voisinage. M. Hurtubise souligne que pour être efficace, il importe que les comités de citoyens demeurent des groupes plus restreints afin que chacun ait un temps de parole intéressant. Il invite les représentants citoyens présents (6 personnes) à échanger entre eux pour déterminer qui seront les représentants membres du comité. Il mentionne que les citoyens non-membres pourront évidemment assister aux rencontres du comité puisque celles-ci seront ouvertes au public.

Après délibération, les représentants citoyens présents soulignent tous leur intérêt à aller de l'avant avec leur participation en tant que membre actif du comité, excepté un citoyen qui préférerait contribuer au groupe de travail sur le REM en exploitation. Les représentants citoyens soulignent qu'il ne leur est pas possible de décider pour les absents.

Question (s) des citoyens	Réponses
Est-ce que Mme Vallière, du bureau de projet REM, peut contacter les candidats absents à cette rencontre pour s'enquérir de leur intérêt à participer en tant que membre actif du comité?	<p>Oui, Mme Vallière peut effectuer le suivi et la composition finale pourrait être confirmée lors de la prochaine rencontre.</p> <p><b>Suivi</b> : Mme Vallière contactera les candidats absents pour s'enquérir de leur intérêt à participer en tant que membre actif aux prochaines rencontres du comité.</p>

## 6- Annexes

### Liste des suivis

#### Suivis de la rencontre

- Présenter la séquence de conception et de diffusion des rendus architecturaux
- Identifier le lieu des prochaines rencontres du comité en tenant compte du fait qu'elles seront ouvertes au public
- Expliquer les mesures mises en place pour sécuriser davantage l'intersection du chemin Dunkirk et de la rue Jean-Talon au niveau de l'entrée de la zone logistique.
- Vérifier qui a la responsabilité de l'entretien de la rue Kirkfield et s'assurer que celle-ci est nettoyée adéquatement
- Planifier un échange téléphonique entre le bureau de projet REM et l'école
- Mme Vallière contactera les candidats absents pour s'enquérir de leur intérêt à participer en tant que membre actif aux prochaines rencontres du comité.

**Présentation – Rencontre de création (voir page suivante)**



## Comité de bon voisinage – Secteur Canora et Mont-Royal

Rencontre de création

12 septembre 2018

Réseau  
express  
métropolitain



## Objectifs de cette première rencontre



## Rencontre de création



- L'objectif de la rencontre de création du comité est de jeter les bases de la collaboration entre ses membres afin d'orienter les échanges de façon constructive en vue de l'accomplissement de son mandat.
- Ordre du jour proposé :
  - Présentation des participants et de leurs attentes face au comité
  - Présentation du mandat et des modalités de fonctionnement
  - Date, lieu et sujets à traiter lors de la prochaine rencontre
  - Sélection des représentants citoyens

3



## Présentation des participants et des attentes face au comité



# Mandat et modalités de fonctionnement

## Mandat et responsabilités du Comité



### Assurer la bonne cohabitation entre le chantier du REM et les riverains

- L'objectif principal du comité de bon voisinage est de partager de manière proactive les informations concernant :
  - Les travaux complétés, en cours et à venir
  - Les impacts anticipés
  - Les mesures d'atténuation
- Les rencontres devront permettre :
  - De répondre aux questions
  - D'identifier des pistes de solution aux différentes problématiques soulevées
  - D'échanger avec ouverture et transparence

## Nos engagements



- Le bureau de projet du REM et le consortium NouvLR s'engagent, en participant à ce comité, à:
  - Être à l'écoute des membres, répondre aux questions et préoccupations
  - Fournir une information juste et à jour lors des rencontres
  - Rechercher des solutions visant à répondre aux préoccupations soulevées par le comité et assurer un suivi lors de chacune des rencontres
  - Expliquer pourquoi des mesures peuvent ou non être implantées à la suite à cette recherche de solutions
  - Publier sur le site web de REM.info les présentations faites au comité et les compte-rendu des rencontres

7

## Mandat et responsabilités du Comité



- Pour mener à bien ce mandat, les membres du comité de bon voisinage :
  - Participent de bonne foi aux discussions et à la recherche de solutions
  - Considèrent les besoins et intérêts de toutes les parties concernées
  - Sont présents aux rencontres et participent activement aux discussions
  - Font preuve de respect, d'écoute et contribuent de façon constructive aux échanges

8

## Portée et limite du mandat



- Le comité de bon voisinage est un comité consultatif.
- La portée géographique du mandat du Comité se limite aux secteurs des futures stations Canora et Mont-Royal du REM. Sa portée thématique concerne tout ce qui a trait aux travaux de construction du projet REM et exclut la période d'opération du REM.
- Un groupe de travail sur le bruit en exploitation est en cours de création et cette question sera par conséquent abordée dans cette tribune spécifique.
- Un groupe de travail avec les usagers des lignes Deux-Montagnes et Mascouche est en place afin de traiter des enjeux liés à la réduction de service durant la construction et de pistes de solutions mutuellement acceptables en réponse aux perturbations, pour les clients des lignes Deux-Montagnes et Mascouche, associées aux différentes phases de construction du REM.

9

## Taille et composition du Comité



- La taille suggérée est de 15 à 20 personnes.
- La composition est établie en fonction des intérêts en présence dans chaque secteur ciblé.
- Le bureau de projet **REM** sera représenté par un intervenant technique et un membre du bureau de relations avec la communauté.
- Le consortium **NouvLR** sera représenté par un intervenant technique et un membre de l'équipe de relations avec la communauté.
- La **Ville de Montréal**, l'arrondissement **Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce** et la **Ville de Mont-Royal** seront également représentés sur le comité.
- L'école secondaire Mont-Royal et le restaurant la Pizzaiolle ont été invités à participer en tant que membre institutionnel.

10

## Taille et composition du Comité



- Les critères suivants devront être pris en compte dans la sélection des membres riverains du comité:
  - Proximité des travaux de construction (ou niveau d'impact en lien avec les travaux)
  - Disponibilité pour participer à l'ensemble des rencontres
  - Motivation à participer au comité
  - Connaissance du milieu ou autre expertise pertinente
  - Représentativité des intérêts en présence et des population affectées
- Des personnes-ressources pourront être invitées à intervenir dans la discussion, au besoin.

11

## Taille et composition du Comité



- Les rencontres du comité de bon voisinage seront animées par un facilitateur professionnel.
- Advenant la nécessité de remplacer un représentant, la partie concernée doit informer le bureau de projet REM dans les meilleurs délais.
- Si un membre se désiste, il sera remplacé en respectant la même catégorie d'acteurs.

12

## Rôle et responsabilité du facilitateur



- Le facilitateur n'a aucun intérêt associé aux résultats des travaux du comité de bon voisinage. Son rôle est d'aider les membres à collaborer, d'assurer le respect des modalités convenues entre eux et de voir au cadre convivial et respectueux des échanges.
- Pierre Guillot-Hurtubise, vice-président principal, Affaires publiques et acceptabilité sociale chez NATIONAL, agira comme facilitateur.
- Advenant que Pierre Guillot-Hurtubise ne puisse plus remplir ses fonctions, il sera remplacé par un autre facilitateur indépendant sélectionné par REM.
- Le facilitateur sera rémunéré par Projet REM.

13

## Formule des rencontres



- Les rencontres du comité de bon voisinage sont ouvertes aux résidents riverains.
- Les membres du comité ont la priorité pour poser des questions puis le facilitateur prend des questions du public.
- Les activités du comité consistent en la tenue de séances de travail, d'une durée maximale de trois heures.
- La formule type d'une rencontre du Comité prend la forme de l'ordre du jour suivant :
  - Rappel des règles
  - Suivis sur les questions en suspens et les plaintes depuis le dernier comité
  - État des travaux
    - Travaux réalisés et à venir
    - Bilan des mesures de suivi
    - Mesures d'atténuation
  - Autres sujets
- À moins d'avis contraire, les rencontres auront lieu où XXX.

14

## Communication publique



- Un compte rendu sommaire est rédigé après chaque rencontre et envoyé aux membres du comité pour commentaires. Ce compte rendu est également rendu public sur le site Web du REM deux semaines après la rencontre.
- Les présentations faites aux membres du comité seront rendues publiques sur le site web du REM.

15

## Modifications aux modalités de fonctionnement



- Les membres du Comité adoptent le mandat et les modalités de fonctionnement lors de leur première rencontre.
- Toute modification aux modalités de fonctionnement nécessite l'accord des membres.

16

## Fin des travaux du Comité



- Le Comité se rencontre en moyenne aux deux mois pendant la durée des travaux.
- Les membres pourront décider d'ajouter des rencontres ou de former des sous-comités afin d'aborder des enjeux particuliers associés aux travaux.
- Le mandat du comité couvre la durée des travaux de construction. Les membres du comité peuvent décider de mettre un terme à son mandat avant la fin des travaux s'ils estiment que leur apport n'est plus requis.

17



## Dates, lieu, sujet de la prochaine rencontre



## Date, lieu, sujets



– À discuter

19



# Sélection des représentants citoyens

## Candidatures reçues



- Paule Leduc, gare Mont-Royal, côté Ouest (rue Kenaston)
- Bernard Christin, gare Mont-Royal, côté Est (avenue Cornwall)
- Marc Trudeau, gare Mont-Royal, côté Est (avenue Beverley)
  
- Claudette Lambert, gare Canora côté Ouest (rue De Chambois)
- Laetitia Debout, gare Canora côté Ouest (rue De Chambois)
- Brigitte Vallée, gare Canora côté Ouest (rue De Chambois)
- Robbie Hart, gare Canora côté Ouest (avenue Glencoe)
- Nevine Tadros, gare Canora côté Ouest (avenue Douglas)
- Réjean Roy, gare Canora côté Est (avenue Wicksteed)
- Philippe Khoury, gare Canora côté Est (avenue Wicksteed)
- Anne Virasith, gare Canora côté Est (avenue Lockhart)
- Katerina Valsamis, gare Canora côté Est (chemin Canora)

21

Personne ressource: Myriam Vallière  
[mvalliere@rem.info](mailto:mvalliere@rem.info)  
 514-673-6690

rem.info

Réseau  
 express  
 métropolitain

